

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 12 (1867)
Heft: 21

Artikel: Cours préparatoire de l'école des instructeurs du 9-18 septembre 1867, à Bâle
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-331435>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

n'a pas toujours été observé à cet égard ; mais quoi qu'il en soit, il est de fait que les troupes enrôlées par le gouvernement pontifical ont suffi à la défense de leur drapeau et ont rempli ainsi le but qui leur était assigné. Le gouvernement impérial, malgré nos observations et nos protestations réitérées, en a jugé autrement et a décidé d'intervenir. Les déclarations formelles que nous avons faites récemment de faire tout notre possible pour empêcher l'invasion des bandes, déclarations que nous avons remplies, n'ont malheureusement pas suffi pour le détourner d'une résolution aussi grave.

L'opinion publique en Italie est profondément émue, et si les populations n'ont pas été entraînées à des faits graves, c'est parce que la majorité de ce sage pays est accoutumée à avoir pleine confiance dans le gouvernement d'un roi loyal qui a sauvé et sauvegardera toujours l'honneur national, au prix de quelque sacrifice que ce soit. Consultant les exigences de notre dignité et de nos intérêts, le gouvernement a dû conséquemment assumer la grave responsabilité d'ordonner aux troupes de franchir la frontière. Cette mesure ne peut nullement être considérée par la France comme un acte hostile.

En occupant quelques points du territoire pontifical, les troupes royales ont pour instruction de s'attacher à rassurer les esprits, de ramener le calme dans les populations agitées qui s'adressent de tous les côtés au gouvernement du roi, en invoquant sa protection. Elles ont ordre de respecter partout les autorités et les municipalités établies et de se comporter de manière à éviter tout conflit pouvant donner lieu à des complications ultérieures. Par l'intervention des troupes impériales, la situation créée par la Convention de septembre ayant été altérée, le gouvernement du roi devait sauvegarder son droit, en se plaçant dans des conditions identiques à celles de l'autre partie contractante, à l'effet de pouvoir entamer sur le pied d'une égalité parfaite de nouvelles négociations.

Nous formons des vœux sincères pour que ces négociations puissent aboutir à une solution définitive qui, en donnant satisfaction aux légitimes aspirations nationales, assure en même temps au chef suprême de l'Eglise la dignité et l'indépendance nécessaires pour l'accomplissement de sa mission divine.

— Les premières troupes françaises sont entrées à Rome le 30 au soir sous le général de Failly. La totalité des forces expédiées, et cela avec une promptitude tenant du merveilleux, paraît monter à un corps d'armée des trois divisions de Failly, Dumont, Bataille, soit 39 bataillons, 8 escadrons, 10 batteries, soit 27 mille hommes, 1200 chevaux, 60 pièces.

COURS PRÉPARATOIRE DE L'ÉCOLE DES INSTRUCTEURS

DU 9—18 SEPTEMBRE 1867, A BALE.

Ensuite des dispositions du Département militaire fédéral, il fut organisé à Bâle, du 9 au 18 septembre, sous le commandement de M. le lieutenant-colonel fédéral Feiss, un cours de dix jours auquel

furent appelés les instructeurs qui doivent fonctionner comme chefs de classe pour l'enseignement du tir avec les nouvelles armes se chargeant par la culasse, à l'Ecole générale des instructeurs qui doit se tenir prochainement à Thoun.

L'importance de ce cours, sur lequel divers journaux ont d'ailleurs donné des renseignements erronés, nous engage à le faire connaître plus en détail à nos lecteurs.

Le personnel du cours se composait de onze officiers instructeurs, à savoir : MM. les commandants Dotta et Thalmann ; majors Mottet et Armand ; capitaines Jaquet, Ribi, Keller, Dickenmann, Lienert ; lieutenants Berchthold et Stauffer, ce dernier comme volontaire.

Le matériel était le fusil Prêlat-Burnand et le fusil 1866, transformés en charge à culasse au système américain Millbank, amélioré par M. Amsler de Schaffhouse (système à tabatière et à cartouche métallique).

L'emploi du temps fut réglé comme suit :

1^o Connaissance et nomenclature de la nouvelle arme ; rédaction de l'instruction qui s'y rapporte ; enseignement mutuel, 11 heures ;

2^o Ecole de soldat ; nouveau maniement d'arme et charge ; théorie et enseignement mutuel, 5½ heures ;

3^o Exercices pratiques pour viser, 3 heures ;

4^o Exercices pratiques de tir et nettoyage de l'arme, 32 heures ;

5^o Discussion du nouveau règlement, 4½ heures.

Le reste du temps fut consacré à l'étude de la théorie du tir, suivant un plan préparé par le commandant et à la mise à jour des notes prises.

Une après-midi fut consacrée à l'examen des différentes fabrications de fusil et enfin une heure spéciale de théorie fut donnée sur le fusil Peabody.

Nomenclature du fusil se chargeant par la culasse et soins à donner à l'arme.

Cette instruction fut donnée suivant un projet préparé d'avance, contenant les modifications jugées nécessaires à la théorie enseignée jusqu'ici. Ce projet, complété par les expériences faites, peut être recommandé pour l'enseignement à l'école des instructeurs.

Les instructeurs se familiarisèrent très vite avec la nomenclature de la culasse mobile. Le démontage, le remontage et le nettoyage de cette partie ne présentent, du reste, aucune difficulté ; il est donc permis d'espérer que le soldat se fera facilement à ce travail.

Il n'y a pas lieu de revenir ici sur le règlement qui y a rapport.

Quant au nouveau projet de l'école du soldat (2^e section, école du soldat avec le fusil), exercice pour mettre en joue et viser, maniement d'arme et charge, chaque instructeur dut enseigner à tour ces

différentes parties après qu'elles eurent été préalablement reçues dans la salle de théorie. Les instructeurs qui prirent part à cette école se montrèrent très satisfaits des modifications apportées par le projet au règlement actuel et tous sont maintenant à même d'instruire leurs classes sur cette section du règlement.

L'exercice d'enjouer prend, avec les armes se chargeant par la culasse, une importance d'autant plus grande que tout en les habituant à bien viser, il a encore pour résultat de fortifier les muscles du bras gauche, fortement mis à l'épreuve par la position continuellement horizontale du fusil, soit pendant la charge, soit pendant le tir.

C'est surtout à ce point de vue que cet exercice fut pratiqué chaque matin pendant une demi-heure, et on ne saurait trop en recommander la fréquente répétition dans les écoles de recrues.

Quelques légers changements dans la rédaction du projet de règlement sont ressortis de la discussion qui eut lieu à la fin du cours. Le commandant les a déjà soumis à la commission de rédaction qui les a adoptés.

Exercices de tir.

Tous ceux qui prirent part au cours étant déjà experts dans le tir avec le fusil se chargeant par la bouche et les mêmes règles pour viser et tirer existant pour le nouveau fusil, il n'y eut pas lieu de s'occuper des résultats du tir au point de vue de sa justesse ; mais, par contre, la *rapidité du feu* fut tout particulièrement prise en considération comme étant le nouvel élément propre aux armes transformées. C'est dans ce but que furent dirigés les exercices préparatoires et la pratique du tir.

Les exercices préparatoires consistèrent en fréquentes répétitions de la charge, pour laquelle on utilisait des carcasses de balles chargées seulement de fulminate et à tirer en saisissant promptement son point de mire sans rester longtemps en joue.

Le tir à balle serait sans doute le meilleur exercice pour arriver à une grande rapidité de feu, mais l'énorme dépense de munitions qui en résulterait ne permet pas de s'en tenir exclusivement à ce moyen-là.

A ce sujet, comme il n'est pas facile de charger avec des carcasses vides, on devrait en établir un certain nombre auxquelles on fixerait une balle, et ces cartouches ainsi préparées seraient réparties entre les hommes pour les exercices préparatoires.

La rapidité du feu étant plus qu'autrefois en corrélation avec la construction de l'arme, nous signalerons plus loin quelques défauts qui nous ont frappés.

Les résultats du tir pour les coups touchés et pour la rapidité du feu sont consignés dans la table ci-dessous, qui est un résumé som-

maire de tous les exercices de tir à balle, à l'exception de quelques coups d'essai.

I. Tir individuel.

	Distance	Dimension des cibles	Coups tirés	Coups touchés	Pour cent	Plus haut résultat en % obtenu jusqu'ici dans les écoles de tir
a. Gros calibre	200	6',6'	110	44/103	40/94	36/84
»	300	»	110	28/83	25/77	21/64
»	400	»	110	10/64	9/53	13/50
b. Petit calibre	500	»	110	32/102	47/93	45/91
»	400	»	110	26/98	24/89	23/77
»	500	»	110	30/86	27/78	20/71
»	600	6',9'	110	18/94	16/85	19/71
»	700	»	110	18/73	16/68	10/62
»	800	»	110	9/64	8/58	8/50

II. Feu de vitesse.

	Distance	Cibles	Temps	Hom- mes	Coups tirés	Coups touchés	Pour cent	Par homme et par minnte	
								tiré	touché
a. Gros calibre	200	6',6'	2 séries à 3 minutes	11	358	147/509	41/86	5,4	4,5
»	300	»	»	11	319	62/210	16/66	4,9	3,2
b. Petit calibre	300	»	»	11	497	131/389	30/80	7,5	5,9
»	400	»	4 séries 1 à 3 } 1 à 2 } min. 2 à 1 }	11	508	106/365	21/71	6,6	4,7
Fusil à aiguille système Plœnnies	400	8',25'	2 min.	40	400	352	0/88	5,0	4,4

III. Feu au commandement.

a. Gros calibre	200	6',8'	3 min.	12	100	88	88	2,8	2,2
»	300	»	2 séries à 3 minutes	12	222	182	82	3,1	2,5
»	400	»	1 série à 3 minutes	12	105	67	64	3,0	2,0
b. Petit calibre	300	6',18'	3 séries à 2 minutes	12	30	352	305	95	4,6
»	400	»	2 séries 1 à 2 } min. 1 à 1 }	12	10 6	180	155	86	5,0
Fusil à aiguille système Plœnnies	400	8',25'	55 sec.	20	4	80	52	65	4,5

Il est à observer que, si les tireurs avaient pratiqué l'exercice de la mise en joue et du feu pour le tir individuel, ils n'étaient pas, dès le début, experts dans la charge avec la cartouche à balle, ce qui mérite considération pour les résultats du feu de vitesse et du feu au commandement.

Après ces premiers exercices avec des armes se chargeant par la culasse nous signalons ci-dessous quelques expériences faites pendant ce cours et qui pourront servir de règle pour les cours à venir.

1° La culasse mobile s'ouvre parfois très difficilement après que le coup est parti, mais cet inconvénient disparaît avec l'usage et il est facile d'y remédier dans le commencement, en faisant frapper le chien une seconde fois sur la broche percutante avant que d'ouvrir la culasse.

2° Le fusil de gros calibre ne rejetant pas la carcasse de la balle après le coup, il est plus facile de l'extraire en tournant un peu le fusil qu'en cherchant à la saisir avec les doigts.

3° On doit soigneusement veiller en chargeant à ce que le crochet de l'extracteur ne reste pas en arrière du bourrelet de la cartouche, ce qui pourrait faire partir le coup lorsqu'on ferme la culasse mobile.

Cet accident peut surtout arriver avec le fusil de gros calibre si l'on ne glisse pas l'extracteur dans le canon en même temps que la cartouche.

4° La broche percutante doit toujours jouer dans le canal de broche, car si elle y est fixe, la cartouche peut s'enflammer par la fermeture de la culasse mobile. Les officiers assistant à un tir à balle devront porter la plus grande attention sur ce fait.

5° Les différentes parties de la culasse mobile doivent toujours être bien huilées ; on évitera cependant autant que possible de les graisser ou de les nettoyer pendant le tir, de peur que des résidus, en s'introduisant dans les jointures, n'empêchent la fermeture exacte de la culasse mobile.

6° Après chaque feu les armes devront être déchargées. Pour le tir individuel, il serait bon, jusqu'à ce qu'on ait plus d'expérience de ces nouvelles armes, de ne faire charger chaque tireur que lorsque c'est à son tour de tirer.

Quant à ce qui concerne les *armes* elles-mêmes, les essais faits donnent lieu aux observations et propositions suivantes :

1° La tête de la vis de la noix devrait être plus arrondie ; ses bords tranchants ont déjà précédemment provoqué des plaintes qui sont plus sérieuses maintenant que, dans le mouvement pour ouvrir la culasse mobile, la main vient plus souvent en contact avec cette petite pièce

dont la correction est urgente et pourrait se faire dans le travail de transformation.

2° Les coins en arrière à droite de l'obturateur sont aussi trop tranchants et causent de fréquentes blessures; il serait facile de les adoucir sans inconvénient pour la culasse mobile.

3° Il serait très désirable que la poignée du coin pour ouvrir la culasse mobile du fusil de petit calibre fût plus détachée de l'axe de l'arme, ainsi que cela existe pour le fusil de gros calibre.

4° L'obturateur devrait être fixé à la boîte de culasse par une vis en acier et non point par une vis en fer, qui se fausse facilement et qui empêche alors d'ouvrir la culasse mobile.

5° On devrait examiner s'il ne serait pas utile de donner plus de courbe au ressort de l'extracteur.

6° Chez beaucoup de fusils, le ressort d'arrêt devrait être mieux tendu pour répondre à son but.

7° On devrait porter plus d'attention que le contrôle ne semble l'avoir fait sur une construction exacte et uniforme de la chambre, surtout pour la rapidité du feu, qui dépend beaucoup de l'observation minutieuse des dimensions de cette partie de la chambre, dans laquelle le bourrelet de la cartouche vient se placer.

8° Il est absolument indispensable que la baguette soit solidement fixée dans sa rainure.

Parties accessoires et buffleterie.

1° Au lieu d'une clé de cheminée, le tire-balle devrait être muni d'un crochet pour retirer les carcasses qui restent prises.

2° On pourrait ajouter à la baguette une brosse rude, cylindrique, longue de 3 à 4 pouces et qui s'y fixerait comme un écouvillon.

3° Des cartouchières essayées, le modèle américain paraît être supérieur au nôtre, mais surpassé par un modèle st-gallois, qui peut, ainsi que son ceinturon, être recommandé pour les acquisitions à faire.

4° Les séparations dans la giberne actuelle doivent être enlevées comme inutiles et incommodes.

Munitions.

Les cartouches d'exercice pour le fusil de gros calibre sont encore d'un trop faible degré d'expansion, de sorte qu'on ne peut presque pas s'en servir. Le défaut gît dans le peu de résistance qu'offre à la poudre le petit carton qui ferme la partie antérieure de la cartouche

et qui n'est pas en proportion du diamètre de celle-ci; dès lors la poudre ne brûle que lentement, et il arrive fréquemment qu'elle s'échappe de la cartouche.

Les cartouches d'exercice de petit calibre semblent répondre à leur but.

Les cartouches de tir mises à la disposition de l'école étaient de qualité très variable. Tandis que dans quelques paquets les cartouches étaient très bien conservées, d'autres paquets présentaient un grand nombre de cartouches déchirées, surtout par le fond qui avait sauté.

On ne saurait trop recommander l'emploi de bon matériel pour les enveloppes des cartouches, et cela devrait d'autant plus être le cas pour une école d'instructeurs, qu'il s'agit, avant tout, d'inspirer à notre personnel militaire enseignant la plus grande confiance dans les nouvelles armes et les nouvelles munitions.

En résumé, cette école préparatoire, composée d'officiers experts et zélés, habilement dirigés par M. le lieutenant-colonel Feiss, a donné d'excellents résultats, que la prochaine et plus vaste école de Thoune ne tardera pas à mettre en évidence.



DES INDEMNITÉS ET TAXES DE CHEVAUX.

Le nouveau commissaire des guerres en chef de la Confédération a adressé les circulaires suivantes aux commissariats des guerres cantonaux et aux officiers de l'état-major fédéral :

Berne, le 15 octobre 1867.

Tit. — Dans le but de remédier aux inconvénients qui se produisent à l'égard de réclamations en indemnités pour chevaux malades après le licenciement, et pour introduire sous ce rapport une marche régulière et uniforme tant pour l'administration militaire fédérale que pour les commissariats des guerres cantonaux, nous avons décidé ce qui suit :

1° Lorsqu'un propriétaire de cheval à la clôture d'un service militaire fédéral et après avoir repris son cheval en main, éprouve des craintes sur l'état de santé de ce dernier, il a le droit de formuler une réclamation. Vu le nombre considérable de ces réclamations, il devient nécessaire que tous les cantons y procèdent d'une manière uniforme et d'après les règles suivantes :

Les propriétaires de chevaux doivent adresser leurs réclamations, munies de leur signature, au commissariat des guerres cantonal respectif, qui les transmettra au commissariat des guerres central. Toute réclamation doit être munie d'un certi-